

HISTOIRE CONTEMPORAINE

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

Anne-Laure Alfonsi, Étienne Augris, Anne-Laure Bonhoure, Étienne Bordes, Pierre Bouillon, Anne-Sophie Bruno, Guilhem Chauvet, Clément Collard, Édouard Coquet, Antonin Durand, Clément Fabre, Steve Hagimont, Alexandra Hondermarck, Théo Hostaléry, Solenn Huitric, Romain Jaouen, Mathieu Marly, Florian Moine, Sébastien Repaire, Frédéric Sallée, Romy Sánchez, Charlotte Soria, Renan Viguié, Alexis Vrignon, Charles-Antoine Wanecq

Durée : 6 heures

Coefficient : 3

Pour la quatrième année consécutive, le sujet d'écrit de B/L a été choisi dans la partie du programme consacrée à l'histoire du monde de 1918 au début des années 1990. Il est rappelé une nouvelle fois aux candidates et candidats que le choix entre les deux volets du programme est fait indépendamment des sujets des années précédentes, ce qui rend vain tout pronostic.

La moyenne générale de l'épreuve est de 10, soit près de 0,8 point de plus que pour l'année 2024. Cette augmentation résulte moins d'une amélioration du niveau général des copies que d'un choix du jury d'aligner les pratiques de notation en histoire sur celle des autres épreuves. Il espère ainsi envoyer le signal aux candidates et candidats que le travail en histoire peut être payant et faire savoir à l'extérieur que si l'évaluation propre aux concours contraint à une forte dispersion des notes, le niveau général du concours reste élevé. Il importe dans le même sens de rappeler aux candidats que les notes qui leur sont attribuées révèlent leur positionnement relatif dans un concours exigeant, non une valeur absolue de leur copie ou, *a fortiori*, de leur personne.

L'intitulé du sujet, « les femmes dans les sociétés européennes de 1918 au début des années 1980 », avait pour objectif d'interroger les candidats sur un champ des études historiques, l'histoire des femmes, qui n'avait jamais fait l'objet de sujets d'écrit en voie B/L depuis la réforme du programme et ce malgré les profonds renouvellements qu'il a connus dans les dernières décennies.

Le choix de l'échelle européenne permettait une approche comparée des trajectoires d'exclusion et d'inclusion vécues par les femmes au cours du XX^e siècle sans aller jusqu'à une échelle mondiale qui aurait noyé les candidats, auxquels auraient sans doute manqué des connaissances précises pour traiter des cinq continents.

Afin d'en rendre la lecture aussi utile que possible aux futurs candidats et à ceux qui le préparent, le présent rapport ne proposera pas un corrigé savant du sujet mais plutôt une série de remarques propres à ce sujet ou plus générales, fondées sur ce que les copies de 2025 permettent raisonnablement d'attendre des candidats.

Comme les années précédentes, le sujet proposé situait l'approche historique au cœur des sciences sociales, ce qui permettait aux candidats de mobiliser non seulement les connaissances acquises en cours d'histoire mais également celles issues des cours de civilisation (britannique, allemande,

espagnole, italienne selon les options suivies), des sciences sociales, et jusqu'à la littérature et à la philosophie. Les candidats les plus astucieux ont su s'appuyer sur des ouvrages de sociologie de l'éducation (par exemple Marie Duru-Bellat, *L'école des filles : quelle formation pour quels rôles sociaux ?*, 1990 ou Christian Baudelot et Roger Establet, *Allez les filles !*, 1992) pour interroger la construction par l'école des différences sociales entre les sexes. D'autres copies se démarquaient par une connaissance fine de la place des femmes dans l'Espagne franquiste ou dans la Grande Bretagne d'après-guerre, réutilisant sans doute des connaissances acquises en cours de civilisation et signalant un louable effort pour faire communiquer les matières et donner du sens à la formation généraliste proposée en B/L. Les exemples littéraires (au-delà du cas très souvent cité mais rarement maîtrisé de *la Garçonne* de Victor Margueritte) ou les travaux de philosophie féministe (*Le Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir arrive là aussi largement en tête du *hit parade* mais certaines copies ont su citer de manière convaincante les travaux de Judith Butler, de Betty Friedan ou de Julia Kristeva) avaient également toute leur place.

Pour aider à circonscrire un programme « monde » vaste et peu balisé, le jury propose désormais un ensemble d'ouvrages à même de constituer une base de connaissances pour aborder la question. Il ne s'agit pas d'une bibliographie officielle, pas plus que d'un engagement à limiter le choix des sujets aux intitulés de chapitres ou de parties de ces différents manuels, mais d'une orientation générale aidant à mieux saisir l'esprit de la question telle que la conçoit le jury :

- Christopher Alan Bayly, *Réinventer le monde moderne (1900-2015)*, Paris, Éditions de l'atelier, 2020 [2018], 741 p.
- Nicolas Beaupré et Florian Louis (dir.), *Histoire mondiale du XX^e siècle*, Paris, PUF, 2022, 1152 p.
- Fabien Conord, Mathias Bernard, Jacques Brasseur, Jean-Etienne Dubois, Pascal Gibert (dir.), *Histoire du monde de 1870 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2023 [2017], 560 p.
- Robert Paxton, Julie Hessler, *L'Europe au vingtième siècle*, Tallandier, 2011, 741 p.

Pour des mises à jour et des exemples précis et variés, le jury recommande également aux candidats et à leurs préparateurs de consulter les nombreux articles de l'Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe (<https://ehne.fr/fr>).

Pour le sujet de 2025, on trouvait dans *l'Histoire mondiale du XX^e siècle* un chapitre de Julie Le Gac intitulé « Un siècle de lutte contre la domination masculine. Genres, femmes et sexualités au XX^e siècle ». Même si *L'Europe au vingtième siècle* n'y consacre pas de chapitre exclusivement dédié, la question des femmes est centrale dans les chapitres d'histoire sociale, avec une attention particulière à l'Europe de l'Est. Quant à l'EHNE, un axe complet de son architecture est consacré à l'histoire du genre en Europe (<https://ehne.fr/fr/encyclopedie/thematiques/genre-et-europe>) dont chaque article ou presque pouvait fournir des exemples et des éléments de comparaison à l'échelle européenne.

Les attendus de l'introduction

Les attendus formels de la dissertation sont, dans l'ensemble, correctement maîtrisés par les candidates et candidats. Le jury voudrait toutefois insister particulièrement sur l'importance d'un respect strict et réfléchi des étapes de l'introduction.

L'accroche offre aux candidats l'occasion de briller en montrant non seulement l'étendue de leur culture mais aussi leur capacité à capter l'attention. Du côté de l'érudition, un candidat ou une candidate qui commence sa réflexion en comparant le titre de la conférence de Michelle Perrot en 1973 « Les femmes ont-elles une histoire ? » avec celui du colloque initié vingt ans plus tard par Anne-

Marie Sohn et Françoise Thelamon intitulé « L'Histoire sans les femmes est-elle possible ? » permet de témoigner d'emblée d'une impressionnante culture historiographique tout en introduisant l'enjeu essentiel de la désinvisibilisation des femmes dans l'histoire. Les accroches allant chercher du côté de la littérature (Annie Ernaux conserve, semble-t-il, une cote d'amour élevée chez les khâgneux) ou de la culture populaire (« Femmes des années 80 » de Michel Sardou ou « Femme libérée » de Cookie Dingler) étaient aussi bienvenues que celles tirées du cinéma ou des arts graphiques. Toutefois, la qualité d'une accroche se mesure surtout à sa capacité à introduire une réflexion problématisée sur les termes du sujet et à faire apparaître d'emblée les enjeux. Trop de copies se limitent à une référence un peu brillante avant d'énoncer le sujet et de le définir, comme si les deux éléments étaient déconnectés.

La définition des termes du sujet est sans doute l'étape la plus importante de l'introduction et c'est pourtant celle qui a été le plus négligé. Deux éléments doivent être rappelés sur ce point : *tous* les termes du sujet doivent être définis mais tous n'ont pas le même statut ni la même importance.

Dans un intitulé comme « les femmes dans les sociétés européennes de 1918 au début des années 1980 », le terme « femmes » est naturellement le plus important. Une apparente familiarité ou une fausse évidence a conduit un très grand nombre de candidats à escamoter complètement la réflexion sur ce mot : d'aucuns ont cru suffisant de souligner le choix du pluriel pour se précipiter sur une démonstration de la non-homogénéité de ce groupe, quand la majorité est directement passée à de longs développements sur les limites géographiques des sociétés européennes, sans sembler voir combien l'idée de femme avait besoin d'être historicisée. Deux éléments suffisent à s'en convaincre, l'un au début de la période, l'autre tout récent : dans le *Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Pierre Larousse commence l'article « femme » par la définition suivante : « femelle de l'homme ». Un candidat ou une candidate s'est certes égaré.e à définir les femmes comme « tous les individus qui ne sont pas de sexe masculin », mais dans l'ensemble, chacun conviendra qu'une définition purement négative des femmes est inacceptable, ce qui témoigne d'une évolution depuis l'époque de Pierre Larousse qu'il convient d'interroger. Comme on pouvait le lire dans une très bonne introduction, « un travail de mobilisation a été nécessaire pour que les femmes s'approprient une identité spécifiquement féminine qui ne soit pas le résultat d'une définition sexiste et contraignante ». Pour autant, cette évolution n'a pas donné à la notion un caractère d'évidence qui justifierait qu'on néglige de la définir. En témoigne un autre fait que l'on ne saurait reprocher aux candidats d'avoir ignoré puisqu'il date de la veille de l'épreuve d'histoire du concours : le 16 avril 2025, la Cour suprême britannique a tranché un long litige portant sur la définition légale d'une femme au Royaume-Uni en la fondant sur le sexe de naissance : les débats extrêmement vifs qui ont précédé et suivi cette décision témoignent que le terme reste sujet à discussion. Il n'était nullement demandé aux candidats de prendre position dans ces débats, mais ceux qui en avaient conscience ont pu bien plus naturellement réfléchir sur les femmes dans les sociétés. De ce point de vue, comme l'indiquait à juste titre une copie, analyser la place des femmes et la façon dont le genre féminin s'est historiquement construit permet finalement d'en dire plus sur les sociétés dans leur ensemble que sur les femmes elles-mêmes.

« dans » était certainement le second terme clé dont la définition aidait à la problématisation : il n'était pas utile de dissenter trop longuement sur la notion de société, mais plutôt de montrer que s'interroger sur les femmes dans les sociétés revenait à la fois à réfléchir en termes d'inclusion et d'exclusion, mais aussi de penser la façon dont les sociétés contribuaient à construire le rôle des femmes en leur sein. De ce point de vue, le jury regrette que la notion de genre, utilisée par les sciences sociales depuis les années 1970, ait été aussi peu mobilisée par les candidats. Il importe donc de rappeler que malgré des polémiques externes à nos disciplines, fondées le plus souvent sur l'ignorance de leurs enjeux, le genre est bien une catégorie utile d'analyse historique, pour reprendre le titre d'un article fameux de Joan

Scott. Lui seul permettait d'introduire la réflexion sur la construction sociale du genre féminin et de ne pas réduire le sujet à une histoire des luttes féministes. Les correcteurs n'ont aucun fétichisme des termes, mais l'absence de l'idée d'une construction d'un sexe social ne pouvait que conduire à manquer un pan essentiel du sujet.

Les autres mots du sujet avaient également vocation à être définis, mais il était inutile d'écrire une demi-page sur les frontières de l'Europe pour expliquer le mot « européennes ». Certains candidats ont questionné le bien-fondé géographique des frontières de l'Oural, d'autres se sont interrogés sur le statut de la Turquie, ou sur le choix d'inclure ou non les colonies. Le jury n'avait pas de doctrine préétablie sur ces différents points : il s'est contenté de juger de la cohérence des choix opérés (inutile d'expliquer longuement que les sociétés coloniales font partie des sociétés européennes si c'est pour ignorer totalement l'espace colonial dans le développement) et de valoriser les exemples originaux, y compris à la limite de l'espace géographique (quelques candidats ont par exemple su réfléchir avec beaucoup de finesse sur les spécificités du cas turc), sans pénaliser leur absence. Le choix d'exclure d'emblée l'Europe de l'Est apparaissait, en revanche, difficile à défendre.

Les **bornes chronologiques** font partie des termes du sujet et il importe, à ce titre, de les définir également. L'année 1918 était imposée par le programme, ce qui n'empêchait pas d'avoir une réflexion sur sa portée. La transformation de la place des femmes induite par la Première Guerre mondiale dans toutes les sociétés européennes donnait de toute évidence à ce point de départ une pleine légitimité. On ne saurait reprocher aux candidats de méconnaître les périodes hors du programme ; il faut toutefois les inviter à la prudence quand ils envisagent le tournant de 1918. On ne peut pas écrire, comme l'ont fait certains candidats, qu'avant 1918 les femmes étaient strictement cantonnées à la sphère domestique ou qu'une femme sans enfant était considérée comme « anormale ». Donner du sens à une périodisation historique ne doit se faire en dénigrant les époques antérieures : comme le rappelle le titre d'un ouvrage de Sylvie Schweitzer (souvent attribué à tort dans les copies à Michelle Perrot), « les femmes ont toujours travaillé » et n'ont donc pas attendu la Grande Guerre pour s'employer à l'usine ou dans les champs. Quant au *terminus ad quem*, il était volontairement plus flou et laissait aux candidats le choix de le préciser. Certains ont choisi l'arrivée de Margaret Thatcher à la tête du Royaume-Uni, coïncidant de peu avec celle de Simone Veil à la présidence du Parlement européen, comme borne finale marquant l'accession de femmes aux plus hautes responsabilités politiques. D'autres ont préféré s'arrêter à la loi française sur le viol de 1981 ou au remboursement de l'IVG par la sécurité sociale en 1982. L'objectif était moins de remplacer l'imprécision de la date du sujet par un moment circonscrit que de permettre un premier bilan des luttes féministes impulsées dans les années 1970.

Quelle que soit la façon dont sont définies les frontières et les bornes chronologiques, il est impératif de s'interroger sur la façon dont la question se pose **spécifiquement** dans l'espace et la période étudiées. Ce point est le plus souvent omis des introductions, alors qu'il aide dans la plupart des cas à formuler la problématique. En ce sens, une copie a bien mis en lumière que dans une Europe qui se pense comme le cœur de la démocratie, qu'elle soit libérale à l'Ouest ou populaire à l'Est, la persistance des inégalités femmes-hommes vient interroger la réalité du modèle égalitaire dont les pays européens se prévalent.

La méthode générale de la dissertation à ce concours n'implique pas nécessairement de **paragraphe sur les sources mobilisées** pour traiter du sujet. Il convient en particulier de s'abstenir de paragraphes imprécis expliquant qu'on peut traiter le sujet avec des archives, des mémoires ou de la presse. Certains candidats ont néanmoins fait le choix d'une réflexion *ad hoc* sur les spécificités des sources de l'histoire des femmes, en articulant avec finesse la problématique de l'invisibilité avec celle des sources (leur rareté, leur focalisation sur les hommes qui invisibilise les femmes, les biais de leur

conservation...). Si cela n'était pas requis, le jury a naturellement valorisé ces réflexions témoignant d'une sensibilité remarquable pour les méthodes de la discipline historique.

Pour ce qui est de la **problématique**, il importe qu'elle aussi découle des éléments précédents, des définitions en particulier. C'est en travaillant les concepts et les ambiguïtés de leurs relations que l'on nourrit une réflexion historique qui se synthétise dans une problématique. Trop de candidats qui se sont contentés de décrire la diversité des femmes et des sociétés européennes se bornent ensuite à réagencer les termes du sujet après un rituel « dans quelle mesure... ? ».

La majorité des candidats a choisi une problématique autour de l'alternative inclusion/exclusion, de la notion d'émancipation voire de celle d'amélioration de la condition des femmes. Cette dernière notion impliquait toutefois un risque de normativité dont n'étaient pas exemptes certaines copies même dotées de problématiques plus nuancées. Plus subtilement, nombre de copies dégageaient, par leur problématique, un schéma consistant à ne penser l'existence sociale des femmes que comme une suite de discriminations qui, heureusement, s'amenuiseraient avec le temps. Cela est réducteur à plusieurs titres : d'abord parce que ne penser les femmes que comme victimes d'une oppression patriarcale revient à laisser de côté des pans entiers de la vie sociale féminine, y compris au début de la période. Ensuite parce que le processus d'émancipation, incontestable dans ses grandes lignes, doit être nuancé par des réflexions sur des phénomènes de retour en arrière – de *backlash* diraient les féministes anglo-saxonnes – qui viennent rompre sinon remettre complètement en cause le processus. Enfin parce que le rôle de l'historien n'est pas de distribuer les bons et les mauvais points aux évolutions de la société, quand bien même l'égalité entre les hommes et les femmes ferait partie de ses valeurs cardinales.

Plus généralement, les meilleures problématiques sont celles qui ont su articuler la question centrale des droits des femmes (et des luttes permettant d'y accéder) avec celle de l'expérience sociale de la féminité. En voici quelques exemples, issus de copies de niveau général varié mais qui avaient le mérite de poser de vraies questions :

- « Comment les femmes ont-elles construit des espaces de liberté en dépit des restrictions imposées par les normes de genre ? »
- « Jusqu'à quel point les luttes féministes ont-elles permis de retirer le voile qui invisibilisait la présence des femmes dans l'espace public ? »
- « Comment, au cours du XX^e siècle, les femmes ont-elles affirmé à la fois leur féminité et leur droit ? »
- « Comment les sociétés européennes ont-elles pu se présenter comme des sociétés de liberté et d'émancipation tout en excluant la moitié de leur population ? »

On notera que le jury était ouvert à des problématiques diverses non seulement dans leur formulation mais aussi dans les enjeux qu'elles posaient, l'essentiel étant que ces enjeux ressortent clairement, qu'elles donnent la mesure de l'ampleur du sujet (en ne se limitant pas, par exemple, à la question des luttes féministes) et surtout que l'organisation de la copie soit pensée autour de la question posée. On soulignera également que la brièveté de la problématique permet de gagner en clarté sans nécessairement perdre en nuance.

L'introduction se termine par une **annonce de plan** dont les principales qualités attendues sont la clarté et la sobriété. En cas de plan chronologique, il importe de justifier la périodisation choisie, soit en identifiant les processus à l'œuvre dans chaque séquence, soit en précisant en quoi les événements choisis comme césure marquent une rupture du point de vue de la problématique.

La grande majorité des candidats a choisi d'avoir recours à un **plan chronologique**. Cela se comprend d'autant mieux que les droits des femmes comme les expériences de la féminité ont été profondément transformés au cours du XX^e siècle par les changements de mentalités comme par les évolutions législatives. Le jury a cependant pris soin de valoriser les propositions originales de plans thématiques.

Le plan chronologique s'ouvrait nécessairement sur une période d'après-Première Guerre mondiale marquée par un retour partiel de l'ordre genré d'avant-guerre alors même que le conflit avait permis aux femmes d'expérimenter des formes d'autonomie nouvelle, aussi bien sur le plan professionnel (munitionnettes, travail de labour dans les campagnes) que dans la distribution des rôles au sein des foyers. La tension entre la revendication de nouveaux droits à la hauteur de l'implication des femmes dans la guerre et la volonté de retour à un ordre ancien offrait beaucoup de matière pour une réflexion de première partie. A l'autre bout du spectre chronologique, l'apparition de nouveaux mouvements de revendications des droits féminins à partir de la fin des années 1960, qu'il s'agisse du MLF en France ou de ses équivalents en Grande Bretagne, en Allemagne ou en Italie, induit une nette évolution des revendications féministes, portant aussi bien sur les questions d'égalité salariale que de droit à disposer de son corps. La principale difficulté pour la construction d'un plan chronologique en trois parties était de trouver une unité à la période intermédiaire. Certains candidats ont fait le choix d'isoler la Seconde Guerre mondiale dans une deuxième partie : cette option ne s'est jamais révélée judicieuse. Le conflit a certes eu des effets de redéfinition des rôles sociaux à l'image de la Première Guerre mondiale, mais cette dernière présente finalement des spécificités partagées avec la Seconde, en particulier une expérience de la séparation des familles dans la durée pour un grand nombre de foyers, qui ne justifiaient pas de traiter de la Seconde Guerre mondiale à part. Par ailleurs, l'existence de persécutions spécifiques visant les femmes (viols de guerre, camps de concentration pour femmes, formes spécifiques de l'épuration représentées par les femmes tondues) ne suffisait pas à faire des six années de guerre un point de bascule de la place des femmes dans les sociétés européennes, cette séquence s'inscrivant finalement dans la continuité des crispations idéologiques de l'entre-deux-guerres, qui font de la place à accorder aux femmes un des éléments de leur système de pensée. Il importe donc de rappeler aux candidats que la périodisation d'un plan chronologique doit être pensée en fonction du sujet et de la problématique et que les scissions générales de l'histoire politique ne fonctionnent pas toujours pour penser, par exemple, les évolutions économiques et sociales.

La justification la plus convaincante d'une césure au sortir de la Seconde Guerre mondiale était la conclusion d'un cycle entamé au début de la période autour de l'ouverture des droits électoraux aux femmes dans les grandes démocraties européennes : après les démocraties océaniques (Nouvelle Zélande et Australie), après plusieurs pays du nord de l'Europe avant et pendant la guerre (la Finlande dès 1906, la Norvège en deux temps entre 1907 et 1913, le Danemark et l'Islande en 1915), l'Allemagne et le Royaume-Uni, mais aussi l'Autriche, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie et la Pologne inaugurent la période d'après-guerre en ouvrant le vote aux femmes. La fin de la Seconde Guerre mondiale clôt quasiment le cycle ainsi ouvert avec l'ordonnance française du 21 avril 1944 et la Constitution italienne de 1946. La période qui sépare ces deux moments est traversée par les enjeux suffragistes. Cela pouvait donner une cohérence à une partie allant de l'après-Grande Guerre à l'après-Seconde Guerre mondiale. Il n'était pas interdit de se limiter ensuite à un plan en deux parties en montrant comment la disparition progressive des différences juridiques (dans le couple, devant le vote, le travail) rendait plus apparentes des inégalités structurelles et d'autant plus tenaces qu'elles s'ancrent davantage dans les mentalités que dans le droit.

Le choix du plan thématique était également possible, et le jury a pris soin de valoriser ceux qui s'y sont risqués à condition qu'ils n'aient pas cédé à une forme d'intemporalité et donc d'ahistoricité des enjeux. Une solution consiste pour les candidats qui choisissent une approche thématique de

subdiviser leurs parties en sous-parties chronologiques pour éviter cet écueil. Dans le cas où les subdivisions demeurent thématiques (comme dans la proposition de plan ci-dessous), il est essentiel que les questions posées dans les parties et sous-parties portent sur des processus et s'ancrent dans des dates. A ce compte, voici une proposition de plan thématique qui paraissait fonctionnelle.

I. Les femmes et leurs droits politiques : voter, représenter.

1) À la conquête du droit de vote

Cette partie attendue était l'occasion de faire état de la chronologie de l'élargissement du droit de vote aux femmes dans les différents pays européens. Si les étapes du processus en France étaient globalement maîtrisées (vote d'une loi en ce sens par la Chambre des députés en mai 1919, bloquée par le Sénat qui tarde à l'inscrire à l'ordre du jour et finit par la rejeter en 1922 puis à nouveau en 1925), un certain nombre de copies maîtrisaient également les évolutions parallèles du système britannique (sous la pression des suffragettes, le Parlement adopte le *Representation of the People Act* le 7 février 1918, qui ouvre le vote aux femmes de plus de trente ans sous condition de cens, avant de généraliser ce droit en 1928).

Les meilleures copies ont su insister sur la place de la Russie dans le processus d'élargissement du suffrage aux femmes. Dès 1917, le gouvernement provisoire a ainsi pris un décret instituant un vote universel confirmé par la constituante quelques mois plus tard. Cela a permis à certains candidats de mener une réflexion intéressante sur le rapport ambigu de l'URSS au suffrage des femmes : argument de communication important pour montrer la dimension émancipatrice de la révolution soviétique alors que, dans le même temps, le suffrage était progressivement vidé de sa substance et les femmes écartées des véritables instances de décision.

2) Le droit à la représentation

Dans une chronologie légèrement décalée, cette sous-partie était l'occasion de rappeler que les femmes ont pu dans certains cas exercer des fonctions électives avant même d'être électrices (nombre de candidats ont cité les cas d'Irène Joliot-Curie, Cécile Brunschvicg et Suzanne Lacore, ministre sous le Front populaire en France, mais on pouvait également mentionner, par exemple, le fait qu'en Belgique les femmes étaient éligibles à la Chambre dès 1920 et au Sénat dès 1921 alors qu'elles ont dû attendre 1948 pour pouvoir voter ou que les élections constituantes espagnoles de 1931 autorisaient les candidatures féminines et l'élection de femmes, comme l'avocate féministe Clara Campoamor, alors que les femmes n'y étaient pas électrices).

Si les femmes obtiennent des représentantes dès le début de la période (on pouvait songer à la conservatrice britannique Lady Nancy Astor, première femme à siéger à la Chambre des communes en 1919 ou à Clara Zetkin, députée du parti communiste allemand de 1920 à 1933, mais une copie a su également citer Alexandra Kollontai, première femme ministre de la Russie révolutionnaire entre 1917 et 1918), la présence effective des femmes dans les instances de pouvoir met beaucoup plus de temps à se dessiner et il fallait attendre la toute fin de la période pour voir des femmes atteindre le sommet de l'État (en Grande Bretagne avec Margaret Thatcher en 1979) et des instances européennes (Simone Veil prenant la présidence du Parlement européen à la même date).

II. L'ordre patriarcal et ses contestations

1) La fabrique du genre féminin

Au-delà des différences biologiques, l'être femme en société est modelé par des institutions et des processus sociaux qu'il importait de déconstruire (un verbe qui n'est synonyme ni de détruire, ni même de contester, mais qui consiste à interroger la façon dont les statuts et les expériences sociales sont produits). Il convenait donc d'interroger le rôle de la socialisation dans la fabrique du féminin et en particulier celui de l'école. La question de la coéducation, puis de la mixité scolaire, méritait ainsi d'être posée en rappelant que cette possibilité existe en France dès 1933 mais qu'elle a été mise en œuvre en Russie dès 1918 avec le dessein affiché de lutter contre les inégalités. L'existence de programmes différents dans les enseignements séparés (avec des programmes davantage orientés vers la pratique et les arts ménagers au détriment des disciplines scientifiques et intellectuelles) est un facteur déterminant de la construction des rôles genrés, mais la mixité est loin de suffire à égaliser les conditions, comme l'ont montré les nombreux travaux de sociologie de l'éducation depuis les années 1970 : la réussite scolaire de plus en plus marquée des jeunes filles n'empêche pas les filières d'excellence de se féminiser beaucoup plus lentement, à l'instar du maintien d'écoles séparées dans les ENS jusqu'aux années 1980.

D'autres institutions pouvaient également être abordées au même prisme, sans qu'il soit possible d'entrer dans le détail pour chacune d'entre elle : nombre de candidats ont ainsi souligné l'importance des institutions religieuses dans la construction sociale des genres, ou encore celle des organisations de jeunesse.

2) les femmes dans la famille

En amont de la question des droits politiques, la construction des rôles genrés au sein du modèle dominant en Europe de la famille nucléaire est pour beaucoup dans l'expérience féminine de la vie sociale. L'universalité de ce modèle est certes contestée au cours de la période, mais il est aussi au cœur des idéaux politiques et des imaginaires sociaux de la plupart des mouvements conservateurs et des religions dominantes. L'idée que la puissance d'une nation se mesure à sa démographie ne se limite pas, d'ailleurs, aux régimes conservateurs : partout, l'entre-deux guerres voit fleurir les mesures destinées à augmenter la fécondité, qu'elles soient de nature symbolique ou financières : la plupart des candidats ont mentionné la place de la fête des mères dans le calendrier du régime de Vichy ou la mise en place du Code de la famille et de la natalité françaises en 1939. Le jury a valorisé plus encore ceux qui ont su parler avec précision de la bataille des naissances lancée par Mussolini ou souligner l'importance de l'idée de « vitalité démographique » dans l'Espagne franquiste. Dans certains cas, ces mesures d'incitation se doublaient d'autres plus contraignantes comme l'impôt sur l'absence d'enfant établi en URSS en 1941 ou celles visant à entraver l'accès des femmes au travail (avec, par exemple, le licenciement de certaines femmes fonctionnaires). Très peu de candidats ont pensé en revanche que des politiques natalistes contraignantes persistaient dans l'après-Seconde Guerre mondiale, par exemple en Roumanie où Ceausescu promulgue en 1966 un décret qui interdit l'avortement, limite drastiquement les divorces et avant d'assigner des objectifs chiffrés de natalité de quatre enfants par femmes. Les correcteurs ont d'autre part regretté une certaine confusion entre les régimes réactionnaires catholiques et les formes plus révolutionnaires ou totalitaires : la conception nazie de la nation comme une *Männerbund* (communauté d'hommes) est porteuse d'une exclusion des femmes plus ontologique que la vision organiciste portée par le franquisme. Quant aux sociétés communistes, elles portent en elles une contradiction fondamentale entre la volonté de faire de

l'émancipation des femmes un élément d'affichage de leur projet politique et des pratiques natalistes parfois plus coercitives que partout ailleurs dans le monde.

Le cantonnement des femmes à certaines fonctions domestiques (tâches ménagères, éducation des enfants, *care* au sens large) a des effets majeurs sur l'organisation de leur vie, non seulement au sein du foyer mais également sur leur vie professionnelle ou sur leur accès aux loisirs. De ce point de vue, il était tout à fait légitime de présenter les progrès de l'équipement des foyers en électroménager comme des facteurs d'émancipation des femmes. Il convenait cependant de conserver une distance critique avec les discours publicitaires des entreprises d'électroménager : le slogan « Moulinex libère la femme », lancé en 1961, est autant un outil d'assignation que d'émancipation.

3) Les femmes au travail

Le début de la période marque un point de départ ambigu de l'engagement des femmes dans le monde du travail. S'il convenait de ne pas exagérer l'exclusion des femmes du monde du travail avant-guerre (*cf. infra*), le besoin de main d'œuvre pour compenser le départ des hommes au front a indéniablement ouvert de nouveaux horizons professionnels aux travailleuses. La volonté des hommes de retrouver leur emploi au retour de guerre – que l'on ne saurait réduire à un désir de réaffirmer le patriarcat – conduit en partie à l'impression d'une parenthèse qui se referme : certains aménagements destinés à faciliter l'emploi des femmes (comme les garderies proposées par les usines Citroën dont la disparition était fort judicieusement mentionnée dans une copie) prennent fin et font régresser les taux d'emploi féminins. Le haut niveau de chômage qui marque la Grande dépression ne fait qu'aggraver cette tendance, sur laquelle se greffe un refus d'ordre moral de voir les femmes travailler, ce qui se traduit par des lois d'exclusion explicites des femmes du travail fonctionnaire : loi de 1927 en Suisse qui légitime le licenciement des femmes fonctionnaires mariées, interdiction par le régime de Vichy de l'emploi des femmes dans l'administration en 1940...

La fin de la période se caractérise par une libéralisation imparfaite du travail des femmes. Nombre de candidats connaissaient la fin de l'obligation de l'accord marital pour signer un contrat de travail promulguée en France en 1965. Plus rares étaient ceux qui savaient aller jusqu'à la loi Roudy de 1983 de lutte contre la discrimination à l'embauche et sur les salaires. Dans l'intervalle, de nombreuses mobilisations féministes avaient mis la question de l'égalité salariale au cœur des mobilisations, à l'instar des ouvrières belges de la Fabrique nationale d'armes de guerre d'Herstal qui firent douze semaines de grève en 1966 autour du mot d'ordre : « À travail égal, salaire égal », ou de la grève des ouvrières de l'usine Ford à Dagenham (Grande-Bretagne) en 1968, mise en scène dans le film *We want Sex Equality*.

Une fois encore, cependant, il importait de souligner que la disparition des inégalités règlementaires ne suffit pas à mettre fin aux inégalités structurelles du monde du travail, et en particulier aux inégalités salariales. Sur ce sujet comme sur d'autres relevant de l'histoire économique et sociale, le jury a regretté la quasi-absence de données chiffrées dans les copies, alors que celles-ci sont parfois seules à même d'objectiver ce type de phénomène. Par exemple : en France, les femmes gagnaient en moyenne 40 % de moins que les hommes (ce qui marquait déjà une légère amélioration par rapport au mi-salaire très largement répandu au 19^e s.), et cette différence n'était tombée qu'à 30 % dans les années 1980 (la barre des 20 % n'a été franchie qu'au début des années 2020. Source observatoire des inégalités : <https://www.inegalites.fr/L-evolution-des-inegalites-de-salaires-entre-hommes-et-femmes>).

De façon plus générale, avoir en tête de grands ordres de grandeur permet souvent d'éviter de dire des bêtises. Nombre de lieux communs reposent en effet sur des inexactitudes : si les femmes font effectivement leur entrée dans les industries métallurgiques pendant la 1^{ère} Guerre mondiale, elles n'en constituent pas pour autant pas l'essentiel de la main-d'œuvre dans ces ateliers, une partie des travailleurs qualifiés ou trop vieux pour être mobilisés étant restés ou revenus à leur poste. De fait, pendant le conflit, les hommes n'ont pas disparu des exploitations agricoles ni des usines, dans la mesure où les plus âgés, ou les plus jeunes, ne sont pas envoyés au front.

A l'inverse, les femmes ne sont pas toutes renvoyées dans leurs foyers dès le retour à la paix : lorsqu'on sait qu'autour de 20 millions de personnes composent la population active française pendant la majeure partie du 20^e s., on voit bien que les 200 000 femmes qui ont quitté les usines d'armement au lendemain de la Grande Guerre ne peuvent pas constituer l'ensemble de la population active féminine, qui compte autour de 8 millions de personnes dans la première moitié du 20^e s.

De la même façon, après la parenthèse des années 1950 et 1960 qui se caractérise par un repli des femmes sur l'inactivité, permis en partie par l'essor des allocations familiales, le retour, plus que l'entrée, des femmes sur le marché du travail salarié dans les années 1960 s'effectue certes majoritairement dans les emplois tertiaires en plein essor, ce qui ne signifie pas pour autant que les emplois tertiaires sont majoritairement occupés par des femmes. L'énoncé de quelques chiffres simples mais bien maîtrisés permet de mieux saisir la réalité, et d'enrichir des considérations souvent réduites au seul cadre légal.

III. Les femmes et leur corps

1) une libération des corps

De très nombreuses copies ont commencé en soulignant le rôle de la littérature dans l'évolution des représentations des corps féminins, en particulier *la Garçonne* de Victor Margueritte qui témoigne d'une fascination nouvelle pour les sexualités libérées des contraintes de l'hétérosexualité et du mariage. De façon plus générale, la figure de la garçonne, avec le style de vêtement et de coiffure qui y est associé, témoigne d'un refus des carcans imposés aux corps féminins. D'autres candidats ont su mobiliser leur culture cinématographique pour souligner combien des actrices comme Marlène Dietrich, Claudia Cardinale, Arletty ou Jeanne Moreau ont également contribué, par les rôles qu'elles ont incarnés et les usages que la presse a faits de leur vie privée, à la popularisation des figures de femmes émancipées.

Le défi à la norme posé par les figures de garçonne n'est pas exempt d'un certain conservatisme et les figures de transgression servent parfois à restaurer l'ordre un temps mis en cause. La garçonne de Margueritte finit d'ailleurs par se conformer au modèle classique du couple hétérosexuel en épousant Georges Blanchet.

Les enjeux liés au vêtement ont parfois été mis en lumière avec subtilité dans les copies, certains soulignant, par exemple en accroche de la copie, que la loi française avait attendu 2013 pour abroger explicitement l'interdiction faite aux femmes de porter un pantalon, édictée par une loi de 1800 (même si cette loi, incompatible avec les principes constitutionnels, avait perdu tout effet coercitif depuis longtemps). D'autres ont raisonné sur la tolérance croissante au dénudement des corps féminins, en particulier dans le cadre de la popularisation du tourisme balnéaire : l'invention du bikini en France, son interdiction dans de nombreux pays européens puis son entrée dans les mœurs, fournissait un bon exemple.

Dans un registre voisin, certains candidats ont su restituer avec précision les vicissitudes de l'entrée des femmes dans le monde olympique, en retraçant le combat d'Alice Milliat, et de la Fédération sportive féminine internationale, pour lancer en 1922 des Jeux olympiques féminins. D'autres ont su souligner l'importance des discriminations pesant sur les sportives, à la fois en termes de traitement médiatique et de revenus de leur activité.

2) Contrôler sa sexualité et sa reproduction

Sur cet aspect encore, les copies médianes montraient une maîtrise convenable de la chronologie française : la loi du 31 juillet 1920 réprimant la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle, son abrogation par la loi Neuwirth du 8 décembre 1967 et l'autorisation de la contraception, le remboursement de la pilule contraceptive en 1974 et, quelques semaines plus tard, la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse avant sa prise en charge par la Sécurité sociale en 1982. Les meilleures copies ont su mettre en évidence les luttes sociales et politiques ayant conduit à cette libération (avec, par exemple, le manifeste des 343, qu'il vaut mieux ne pas appeler avec *Charlie Hebdo* le « manifeste des 343 salopes », même en endossant l'ironie de la formule) ou les illustrer avec des références culturelles (Sœur Sourire célébrant la « pilule d'or », « Les élucubrations d'Antoine » demandant la vente de la pilule au Monoprix, Agnès Varda restituant dans *L'une chante, l'autre pas* les luttes pour le droit à l'avortement).

Les copies auraient gagné à mieux situer la chronologie française dans un contexte européen (commercialisation de la pilule contraceptive au Royaume-Uni puis en Allemagne dans la première moitié des années 1960, interdiction persistante de l'IVG dans certains pays et entraves à ce droit même là où il est entré dans la loi).

3) Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Cet aspect du sujet, pourtant au centre des préoccupations féministes et de l'actualité, a été finalement peu abordé dans les copies. Certains candidats ont tout de même pensé à la relecture de la trajectoire de Pablo Picasso à la lumière des violences qu'il a fait subir à la plupart des femmes qui ont croisé son chemin, à commencer par Dora Maar.

S'il ne faut pas exagérer la dimension normalisée des violences conjugales au premier XX^e siècle (voir par exemple les travaux de Victoria Vanneau), il convenait de mettre en avant le nombre important de meurtres sur conjointes dans tous les pays au programme (ce qu'Hubertine Auclert, dès la fin du XIX^e siècle, a appelé des féminicides). La question du viol est également devenue un enjeu central des mobilisations féministes à la fin de la période. Nombre de candidats ont évoqué le procès de Bobigny et le rôle emblématique qu'y a joué Gisèle Halimi. Là encore, le jury a pris soin de valoriser les exemples issus d'autres pays européens, comme l'affaire Franca Viola en Sicile en 1965, cette femme dont le refus d'épouser son violeur pour réparer ce qui était alors perçu comme un crime d'honneur fut médiatisé jusqu'à faire réformer, en 1981, le Code pénal qui prévoyait jusque là l'arrêt des poursuites pour viol en cas de mariage avec la victime.

La **conclusion** ne doit pas être négligée : trop de copies s'achèvent par des paragraphes sommaires qui ne font que répéter en les caricaturant les idées énoncées dans le devoir. Il importe au contraire que

la conclusion se recentre sur la problématique, qui doit être rappelée et à laquelle une réponse désormais informée et nuancée doit être apportée.

A la problématique « en quoi l'évolution de la place des femmes dans les sociétés européennes témoigne d'une tension entre des pratiques et des réalités d'une part et des normes et des représentations d'autre part, qui cherchent à perpétuer les termes d'une relation inégale ? », une copie a ainsi répondu en conclusion par le hiatus entre les réalités de sociétés européennes dont les mœurs ont évolué dans le sens d'une émancipation, qui s'est heurtée à la résistance des systèmes juridiques et au maintien de fortes inégalités socio-économiques, qui ont suscité en réaction des formes d'organisation déployant une action et des revendications spécifiquement centrées sur les enjeux d'égalité femmes-hommes.

A la problématique « en quoi l'histoire des sociétés européennes au 20^e s. est celle de l'émergence d'un nouveau groupe social, celui des femmes, dont on interrogera les critères d'unification et les limites en termes de réalité et de pratiques ? », une autre copie concluait pour sa part sur le tournant observé au 20^e s. dans la construction des femmes en un groupe social dont l'unification s'est faite, sans aucun doute, moins sous l'effet d'une uniformisation des conditions socio-économiques que sous l'effet d'une prise de conscience de la place particulière occupée par les femmes, soit pour la dénoncer (ce à quoi se sont employés notamment les mouvements féministes), soit pour la justifier (comme le font les représentations conservatrices des femmes définies comme des êtres dont les rôles sociaux sont soumis à leurs spécificités biologiques).

L'art de l'ouverture en fin de conclusion doit être pratiqué avec prudence – les généralisations excessives et les formules au futur doivent en particulier être évitées – mais les dernières phrases pouvaient être l'occasion, pour un sujet comme celui-ci, de montrer la permanence des enjeux qui ont traversé le sujet.

Quelques éléments sur l'évaluation :

Le jury n'utilise pas de grille de correction : les copies sont notées, relativement aux autres, sur leur capacité à formuler un problème et à y répondre de manière argumentée en s'appuyant sur des connaissances précises. S'il paraissait difficile de passer à côté d'enjeux comme les droits politiques ou les droits pour les femmes de disposer de leur corps, aucun barème fixe n'y était associé. En sens inverse, le jury ne demande qu'à valoriser l'originalité de connaissances ou de raisonnements qu'il n'aurait pas anticipés.

Les exemples français occupaient, de fait, une place très importante dans les développements des copies. Nombre de candidats auraient manifestement été plus à l'aise si le même sujet avait été donné sur le seul espace français. La capacité à mobiliser des exemples hors de France et dans les espaces les plus divers possibles a naturellement été un outil de distinction des meilleures copies. La grande majorité des candidats connaissait l'ordonnance du 21 avril 1944 ouvrant le vote aux femmes françaises ou les enjeux de la loi de 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse. On attendait d'eux qu'ils sachent *a minima* situer la France dans des processus européens, qu'ils soulignent l'entrée en vigueur très tardive du droit de vote (en comparaison de la Grande Bretagne, de l'Allemagne, mais aussi de toute l'Europe du Nord) et, au contraire, le caractère pionnier de la loi Veil par rapport à l'Allemagne (toujours soumise à l'article 218 du Code pénal fédéral qui interdit l'avortement, sauf en cas de viol ou de danger pour la vie de la mère) ou à l'Ecosse et l'Irlande.

L'Europe de l'Est faisait incontestablement partie du sujet. De trop nombreuses copies ont purement et simplement ignoré les spécificités des sociétés est-européennes. Le jury ne s'attendait certes pas à trouver dans les copies un niveau de connaissance équivalent sur la Tchécoslovaquie ou la Pologne que sur la France et l'Allemagne. Il importait toutefois de mesurer la place de la condition féminine dans les différents modèles de société que l'Est a opposés à l'Ouest.

Il est entendu que l'évaluation ne porte pas sur les connaissances historiographiques des candidats. Il ne paraît pas utile, à cet égard, de jeter au hasard des copies des noms d'historiennes ou d'historiens si ce n'est pas pour restituer une démonstration qui leur revienne. Attribuer aux auteurs de manuels les raisonnements qu'ils se contentent de synthétiser a même un effet contreproductif. En sens inverse, dans le contexte d'un concours, le jury ne peut que valoriser la connaissance fine de monographies de première main : les candidats capables de restituer avec précision les apports de Michelle Perrot dans *Les femmes ou les silences de l'histoire*, ceux de Michelle Zancarini-Fournel ou de Bibia Pavard sur les luttes féministes, ceux de Florence Tamagne sur les persécutions contre les femmes homosexuelles ou ceux de Janine Mossuz-Lavau sur le vote des femmes (autant de références issues des copies) laissent inévitablement une impression favorable aux correcteurs, quand bien même la culture historiographique n'est pas la première qualité attendue des candidats.

Quelques remarques de forme pour terminer :

Sans vouloir normer trop strictement les longueurs des copies – qui dépendent beaucoup des écritures, des passages à la ligne, qu'il faut encourager –, il convient d'insister auprès des candidats pour défaire le mythe d'une notation proportionnelle au volume de la copie. Le délayage à extrême ou les redites sont toujours sanctionnés. En sens inverse, le jury a eu plaisir à valoriser les candidates et candidats sachant aller à l'essentiel et de fort bonnes notes ont été attribuées à des copies ne dépassant pas 14 pages.

Sur un sujet comme celui-ci, il fallait se garder d'employer des expressions datées et fleurant une misogynie sans doute tolérée il y a quelques décennies, mais qui ne peuvent que choquer en 2025 comme le « beau sexe » ou le « sexe faible ». De la même manière, la notion de « collaboration horizontale », même si elle a pu être parfois reprise par l'historiographie, est à éviter. L'usage des guillemets pour rendre acceptables des expressions inappropriées ou approximatives ne saurait suffire : il convient de réserver les guillemets aux seules citations. Quant à l'évocation de la « double vie » des femmes pour désigner leur implication dans la sphère professionnelle et dans les tâches domestiques, elle a pu faire sourire les correcteurs, mais les impropriétés restent à éviter en ce qu'elles témoignent d'une difficulté à déployer une pensée dans un langage clair et précis.

Les correcteurs ont enfin relevé que la maîtrise de l'utilisation des paragraphes par les candidats laissait parfois à désirer. Il importe certes d'aérer les copies en passant régulièrement à la ligne, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la construction d'un paragraphe, qui doit commencer par l'énonciation d'une idée, suivie de sa démonstration et de son illustration, et se conclure par une brève synthèse et une transition vers l'idée suivante.